

Zeitschrift: Domaine public

Band: 35 (1998)

Heft: 1336

Artikel: Affaire Rey : délit de grande gueule... et de générosité mal contrôlée

Autor: Tille, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Délit de grande gueule... et de générosité mal contrôlée

L'an passé, Jean-Noël Rey était le vainqueur prestigieux de l'impossible assainissement de La Poste. Il est devenu le lépreux que l'on écarte par crainte d'une contagion scandaleuse. Essayons, sans passion, de comprendre la logique de ces excès.

LE PSYCHODRAME DÉBUTE par le hold-up de la Sihlpost à Zürich. La presse populiste s'en prend au grand patron. Elle découvre alors un Rey grande gueule, sûr de lui, qui n'accepte pas d'être rendu responsable des agissements d'une poignée de gangsters. La presse zurichoise, toute gonflée de sa toute-puissance politique, ne supporte pas l'attitude d'une autre toute-puissance, celle du patron de La Poste. Elle attend Rey au coin du bois. La campagne qui vient de le faire tomber n'est pas le résultat d'une manipulation orchestrée par les banques ou par l'entourage du conseiller fédéral socialiste Leuenberger. C'est un choc entre des egos surdéveloppés. Mais constatons que la presse n'a connu aucune entrave susceptible de freiner son ardeur. Car Rey n'avait d'allié ni dans le monde économique ni dans sa famille politique.

De vieux traumatismes

Il faut retourner quinze ans en arrière pour comprendre le « non amour » entre le patron de La Poste et une large aile socialiste. Jean-Noël Rey a été un

acteur-clé dans l'éviction de Liliane Uchtenhagen et l'élection d'Otto Stich. Les Zurichoïses et les féministes n'ont pas oublié. Et l'étonnant redressement de La Poste n'a pas arrangé les choses. Dopé par son succès, Jean-Noël Rey n'a plus senti les limites de sa puissance. Non seulement, il a réglé tous les problèmes avec la rapidité et la détermination qui ont fait sa force, au risque de s'aliéner les syndicats, mais il a donné libre cours à sa proverbiale générosité et à sa fidélité pour en faire profiter son clan. En toute légalité d'ailleurs. Le clientélisme politique est la règle à Berne, comme partout ailleurs. Mais sa version revisitée par le patron de La Poste a déplié, à gauche comme à droite. Ainsi dans l'affaire Haymoz. Jean-Noël Rey a favorisé l'éviction rapide d'un camarade suspecté d'indélicatesse en donnant son feu vert à une indemnisation généreuse. L'affaire aurait passé sans une vague dans l'économie privée. 277 000 francs n'est qu'un montant modeste pour la sauvegarde d'une entreprise! Mais le geste cadrait mal avec l'éthique fédérale.

Abattre le sauveteur de La Poste pour 277 000 francs accordés dans le strict

respect des procédures: c'est faire peu de cas du principe de la proportionnalité. Mais c'est là que le « non amour » des socialistes a joué pleinement son rôle. Au lieu de régler ce cas bagatelle par un tête à tête franc et confraternel, le Zurichoïse Leuenberger, incommodé par la suffisance de son camarade valaisan mal aimé, a joué, par écrit, la froide procédure du ministre de tutelle. Les photocopieuses ont pu fonctionner. La presse populiste n'allait pas manquer cette aubaine, et faire ressortir, avec l'efficacité d'enquêteur qu'il faut lui reconnaître, le style particulier de la gestion Rey.

Changement de planète

L'affaire Rey est aussi celle d'un changement de régime. En entrant dans l'ère de la mondialisation déréglementée, l'antique régie des PTT aura éjecté tous ses patrons. Télécom s'est donné des managers plus rompus que les anciens à la concurrence privée. Le patron de La Poste, au contraire, s'est parfaitement adapté à la gestion musclée d'une entreprise efficace. Il a même largement anticipé les événements. Sans attendre le changement officiel de régime, il a révolutionné les structures et les pratiques. Il a su s'affranchir des anciennes contraintes étouffantes du politique. On se souvient des interminables débats parlementaires qui prétendaient décider de la fabrication des croissants dans une cantine de La Poste. Devenu l'unique patron de La Poste, Jean-Noël Rey n'était contrôlé que par un conseil d'administration docile. Il ne s'est pas rendu compte, avec le changement de régime, qu'il devrait partager à l'avenir son pouvoir avec un conseil d'administration choisi hors de sa sphère d'influence.

La plus belle réussite de gestion se termine par une chute brutale. Reste à espérer que la disparition de son patron ne va pas casser la dynamique gagnante de La Poste. Au seul profit de ses concurrents bancaires. *at*

BÉNÉFICES BANCAIRES

La nouvelle UBS et le fisc

Les deux banques SBS et UBS ont annoncé conjointement leurs résultats époustouflants pour 1997. Pas de commentaires particuliers, si ce n'est qu'elles proclament des résultats négatifs (moins 248 millions pour la SBS et moins 472 millions pour l'UBS), compte tenu des provisions nécessaires pour couvrir la fusion: sept milliards entre les deux banques.

Le beurre, l'argent du beurre

C'est la deuxième fois qu'elles publient à la fois de remarquables bénéfices

et des résultats rouges. En effet, il y eut déjà l'amortissement en un coup des crédits à risques.

Cette politique comptable ne lèse pas les actionnaires, ce qui devrait être le cas en bonne logique du fonctionnement d'une SA. Leurs dividendes sont en quelque sorte garantis. En revanche le fisc est touché. Certes il a la faculté de discuter et d'accepter tel ou tel amortissement, mais dans une certaine limite. S'il admet la réduction du bénéfice, il « subventionne » l'opération à ses frais.

La collectivité est moins bien lotie que l'actionnaire. *ag*